



## Fiche d'information

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données sur les hospitalisations, les chirurgies d'un jour, les services d'urgence et les soins ambulatoires auprès d'établissements canadiens. Il utilise ensuite ces données dans divers types de rapports et de demandes de données pour appuyer la prise de décisions à l'échelle des hôpitaux, des régions et des provinces et territoires.

## Qu'entend-on par blessure auto-infligée?

Les blessures auto-infligées englobent l'intoxication et les blessures délibérément auto-infligées, le suicide et les tentatives de suicide.

## Une vue d'ensemble

Chaque année, au Canada, des centaines de milliers de jeunes de 10 à 17 ans subissent des blessures à la maison, à l'école ou pendant leurs loisirs.

En 2013-2014, près de 2 500 hospitalisations en raison d'une blessure auto-infligée ont été enregistrées chez les jeunes de 10 à 17 ans. Ce nombre représente une hospitalisation sur 4 à la suite d'une blessure dans ce groupe d'âge.

# Blessures auto-infligées chez les jeunes au Canada<sup>i</sup>

Selon les dernières données de Statistique Canada<sup>ii</sup>, en 2011, 140 garçons et 58 filles de 15 à 19 ans sont décédés des suites de blessures auto-infligées. Chez les 10 à 14 ans, 12 garçons et 17 filles sont décédés de ces mêmes causes. La pendaison, la strangulation et la suffocation étaient les principales causes de décès (59 % des garçons et 91 % des filles de 10 à 19 ans).

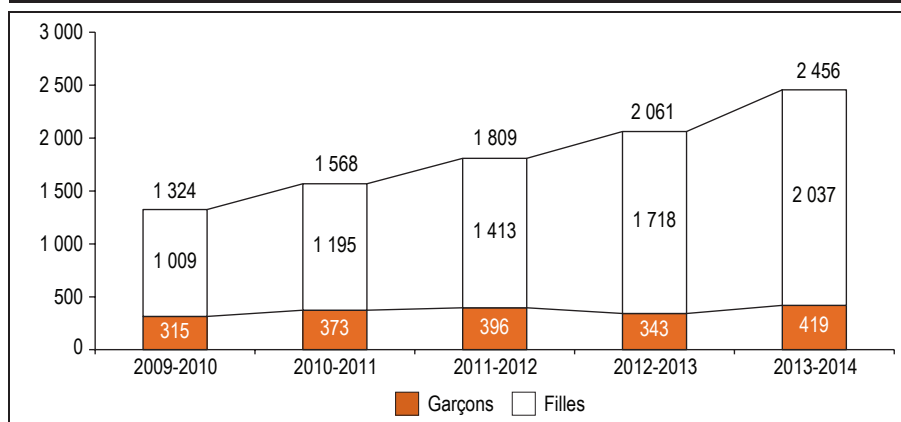
Chaque année, un nombre de plus en plus élevé de blessures auto-infligées n'ayant pas entraîné la mort nécessitent une visite à l'hôpital.

## Qui est blessé?

Au cours des 5 dernières années, le nombre d'hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée chez les jeunes a augmenté. Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation de 102 % chez les filles depuis 2009-2010 (figure 1).

Chez les filles de 10 à 17 ans, les blessures auto-infligées ont occasionné plus de 45 % des hospitalisations à la suite de blessures en 2013-2014, une hausse de 67 % depuis 2009-2010.

Figure 1 : Nombre d'hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée chez les jeunes au Canada\*, selon le sexe, 2009-2010 à 2013-2014



### Remarque

\* Les données du Québec sont exclues de l'analyse.

### Source

Base de données sur les congés des patients, 2009-2010 à 2013-2014, Institut canadien d'information sur la santé.

- Les données du Québec sont exclues de l'analyse.
- Statistique Canada. Statistique de l'état civil, Base de données sur les décès. Ottawa, ON : Statistique Canada; 2014.



www.icis.ca  
Au cœur des données



Institut canadien  
d'information sur la santé  
Canadian Institute  
for Health Information

Au cours des 5 dernières années, le taux d'hospitalisation à la suite d'une blessure auto-infligée a augmenté de plus de 110 % chez les filles, passant de 78 à 164 par 100 000 jeunes. Chez les garçons, il a augmenté de plus de 35 %, passant de 23 à 32 par 100 000 jeunes (figure 2).

En 2013-2014, chez les 10 à 13 ans, 9 jeunes sur 10 hospitalisés en raison de blessures auto-infligées étaient des filles. Cette proportion était de 8 jeunes sur 10 chez les 14 à 17 ans. Entre 2009-2010 et 2013-2014, le nombre d'hospitalisations était en moyenne 4 fois plus élevé chez les filles que chez les garçons.

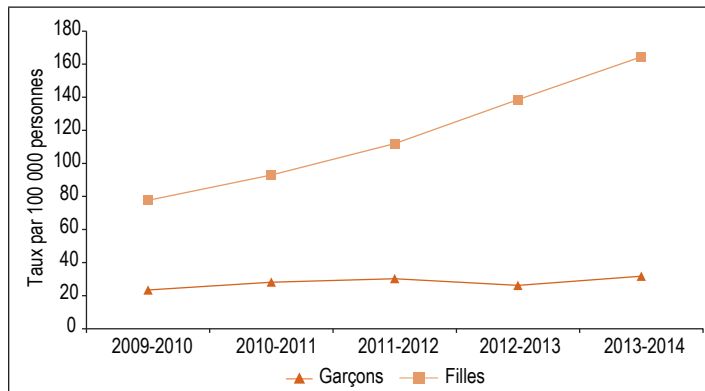
Le nombre de jeunes qui se sont présentés à l'urgence en raison d'une blessure auto-infligée a dépassé le nombre d'hospitalisations. En Ontario seulement, les services d'urgence ont enregistré 3 411 visites pour ce type de blessure en 2013-2014. Chez les filles, les tendances des visites à l'urgence en Ontario étaient semblables à celles des hospitalisations. Entre 2009-2010 et 2013-2014, le nombre de filles de 10 à 17 ans examinées à l'urgence à la suite d'une blessure auto-infligée a augmenté de 98 %, contre 30 % chez les garçons.

## Comment les jeunes se blessent-ils?

La méthode la plus couramment utilisée chez les jeunes est l'auto-intoxication. Les substances utilisées comprennent les narcotiques, les médicaments sur ordonnance, les drogues illicites, les solvants et l'alcool. En 2013-2014, l'auto-intoxication représentait 88 % (1 798 cas sur 2 037) des hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée chez les filles de 10 à 17 ans, contre 82 % (342 cas sur 419) chez les garçons du même groupe d'âge (figure 3).

La deuxième méthode la plus courante chez les filles est l'utilisation d'un objet tranchant. Elle touche 8 % (n = 173) des filles hospitalisées à la suite d'une blessure auto-infligée. Elle représente donc un taux beaucoup plus faible que l'auto-intoxication. Chez les garçons, la pendaison, la strangulation ou la suffocation représentaient 7 % des hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée; l'utilisation d'un objet tranchant comptait également pour 7 %.

Figure 2 : Taux d'hospitalisation à la suite d'une blessure auto-infligée, normalisé selon l'âge, chez les jeunes au Canada\*, selon le sexe, 2009-2010 à 2013-2014



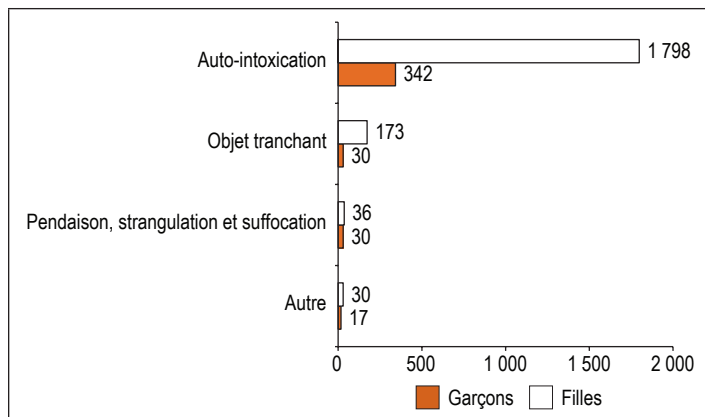
### Remarque

\* Les données du Québec sont exclues de l'analyse.

### Sources

Base de données sur les congés des patients, 2009-2010 à 2013-2014, Institut canadien d'information sur la santé; estimations démographiques, Statistique Canada.

Figure 3 : Nombre d'hospitalisations à la suite d'une blessure auto-infligée chez les jeunes au Canada\*, selon le sexe et la cause, 2013-2014



### Remarques

\* Les données du Québec sont exclues de l'analyse.

Les autres causes de blessures auto-infligées comprennent les blessures par balle, les sauts d'un endroit élevé et la noyade.

### Source

Base de données sur les congés des patients, 2009-2010 à 2013-2014, Institut canadien d'information sur la santé.

## Pour en savoir plus

Les données de la présente fiche d'information proviennent de la **Base de données sur les congés des patients (BDGP)** et du **Système national d'information sur les soins ambulatoires (SNISA)**. Des tableaux de données préformatés sont également accessibles dans les **Statistiques éclair**.

Commentaires ou questions? Écrivez-nous à [bcda@icis.ca](mailto:bcda@icis.ca).